

Inscription saison 2026/2027

La saison touche à sa fin et la planification pour la nouvelle saison est déjà en cours.

Veuillez prendre connaissance de l'intégralité des informations suivantes concernant l'inscription pour la saison 2026-2027. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

VolleyManager (VM) :

- Les données relatives aux personnes et à leur fonction (par ex. responsable d'équipe, président, responsable des finances, ...) doivent être mises à jour dans VM par l'*admin du club sous Administration*.
- Les données relatives aux standards des équipes (jour/heure de match, salle) doivent être actualisées dans VM par l'*admin club sous Administration / Mes équipes*.
- Les changements relatifs au *responsable arbitre* doivent nous être communiqués par retour d'e-mail.

Le lancement du VM a entraîné des modifications du règlement, en particulier dans le domaine des arbitres et de leur convocation. Les convocations sont à présent effectuées par SVRVS via le système et les arbitres s'engagent avec leur inscription, à effectuer jusqu'à 2 mandats d'arbitrage pour le même club (un mandat = 8 arbitrages) pour la saison. Chacun des mandats doit être assigné à une équipe de ligue régionale ou de 1L. Nous rappelons que pour pouvoir s'inscrire en championnat, une équipe (1L, 2L, 3L, 4L, U23, U20, Future 2-3) est tenue de trouver un/des arbitre-s qui assument les mandats qui lui sont imposés (cf. art. 1 du règlement SVRVS). Le nombre de mandats par équipe est défini comme suit :

- 2 mandats d'arbitre régional pour une équipe de 1L, 2L ;
- 1 mandat d'arbitre régional pour une équipe de 3L, M23, M20 ;
- 1 mandat d'arbitre de club pour une équipe 4L, Future 2-3

Changement de saison dans VM :

Le changement de saison a lieu chaque année dans VM le 21 mai (de jour). Les équipes inscrites lors de la saison écoulée (2025-2026) sont automatiquement reprises par le système pour la saison suivante (2026-2027) et sont considérées comme inscrites. Dans le cas contraire, une désinscription est nécessaire (voir ci-dessous).

Procédure de (dé)connexion - Équipe(s)

- L'inscription d'une nouvelle équipe se fait directement dans VM sous *Administration / Mes équipes* -> *Soumettre une demande* avec la fonction *Admin club* (ça veut dire que celle-ci n'existait pas les saisons précédentes et que donc elle jouera dans la ligue la plus basse)
Pour chaque équipe (1L à 4L & M23 à M20) inscrite au championnat, le club doit transmettre au secrétariat le document ci-joint dûment rempli (1 formulaire par équipe) et doit pour chaque équipe cliquer sur le symbole « confirmé ».
- La désinscription d'une équipe existante se fait à partir du 22 mai avec la fonction *Admin club* sous *Administration / Mes équipes* en cliquant sur le symbole correspondant parmi les actions possibles pour l'équipe concernée.
- La date limite pour l'inscription (ou la désinscription) des équipes dans VM et le renvoi du formulaire complémentaire est fixée au **mardi 2 juin 2026**.

Dates importantes :

Du **22 mai au 2 juin** : période de vérification/mise à jour des standards des équipes (journée/heure de match, salle) par l'admin club.

Mardi **02.06.26** : Délai pour l'inscription ou la désinscription d'une équipe senior et/ou junior (1L à 4L & M23 à M20) dans le VM et renvoi du formulaire complémentaire spécifique à l'équipe au secrétariat.

Mardi **09.06.26** : Délai pour le retrait gratuit d'une équipe

Mardi **25.08.26** : Délai pour l'inscription ou la désinscription d'une équipe Smart Competition (Kids Volley 1-3, Rookie 1-3, Future 1-3) dans VM.

Jusqu'à l'**AD** : délai pour l'inscription à la Coupe Valaisanne (dames, messieurs, juniors filles et juniors garçons). Le tirage au sort aura lieu lors de l'AD.

Rappel :

Pour pouvoir saisir une nouvelle personne dans le système, il faut d'abord connaître les données personnelles suivantes : Nom, prénom, date de naissance et adresse e-mail. Toute personne saisie dans le système ou ajoutée en tant que joueur/entraîneur/arbitre/marqueur doit accepter la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation du VM pour qu'une licence puisse être activée.

Si vous faites une **demande d'inscription** pour une **nouvelle équipe senior** (*bouton +Ajouter*), cela signifie que cette équipe n'existait pas les saisons précédentes et qu'elle jouera donc dans la ligue la plus basse. Pour les **juniors**, c'est pareil, une demande signifie que l'équipe n'existait pas auparavant.

Si vous faites une **demande de désinscription**, cela signifie que l'équipe ne jouera pas ou plus du tout cette saison.

Si l'équipe existe déjà, mais qu'elle ne change que de ligue ou de classe, **veuillez donc simplement cliquer sur l'icône en forme de crayon de l'équipe existante et indiquer "définitivement confirmé" sous statut de la confirmation d'inscription de l'équipe**. Le changement de ligue pour les équipes qui ont été promues ou reléguées est modifié par le secrétariat. **En cas d'autres changements, veuillez en informer le secrétariat à temps.**

Important :

- Nous vous recommandons de contacter rapidement les arbitres de votre club afin de connaître le nombre de mandats qu'ils assumeront pour la saison à venir. Les arbitres indiquent eux-mêmes leur(s) mandat(s) et le club pour lequel ils arbitrent dans le VM. Cela vous permet de répartir les différents mandats et de remplir ainsi le formulaire supplémentaire pour l'inscription de votre/vos équipe(s).
- Les candidats arbitres qui ont réussi leur formation théorique en 2025-2026 et qui commenceront leur formation pratique cette saison recevront un mandat.
- Un nouveau club ou une nouvelle équipe qui doit fournir un arbitre régional ne peut participer au championnat sans arbitre que pendant les deux premières saisons. Une nouvelle équipe qui doit fournir un arbitre de club ne peut participer au championnat sans arbitre que la première saison.
- Une équipe qui passe d'une catégorie Smart Competition (Kids Volley, Rookie et Future) à une catégorie Junior (M20 à M23) ou Ligue (4L à 1L) est considérée comme une nouvelle équipe la première année.
- Une équipe qui passe d'une catégorie junior (M20 à M23) à une catégorie de ligue (4L à 1L) est considérée comme une nouvelle équipe la première année.